

23-58001 – Q 5

Q 5. As per ANNEX "C" EVALUATION CRITERIA item 3.1.19: "The supplier must be an original equipment manufacturer with robust after-sale services and reliable support. The supplier must be able to respond to service calls within 48hrs." I wanted to ask if possible to remove this requirement. In this field, there are giant manufacturers that usually don't participate directly.

A/ "Our core mandate is to provide R&D projects and technical support to the Canadian industry. We cannot put these mission-critical projects at risk because of non-responsive suppliers in the event of equipment failure while performing our mandate.

For this reason, Item 3.1.19 will not be removed.

Suppliers not able to respond to service calls within 48hrs will be rejected."

Q 5. Conformément au point 3.1.19 des CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ANNEXE "C" : "Le fournisseur doit être un fabricant d'équipement d'origine disposant de solides services après-vente et d'une assistance fiable. Le fournisseur doit être en mesure de répondre aux appels de service dans les 48 heures". Je voulais savoir s'il était possible de supprimer cette exigence. Dans ce domaine, il y a des fabricants géants qui ne participent généralement pas directement.

A/ "Notre mandat principal est de fournir des projets de R&D et un soutien technique à l'industrie canadienne. Nous ne pouvons pas mettre en péril ces projets essentiels en raison de fournisseurs non réactifs en cas de défaillance de l'équipement pendant l'exécution de notre mandat.

Pour cette raison, le point 3.1.19 ne sera pas supprimé.

Les fournisseurs qui ne sont pas en mesure de répondre aux appels de service dans les 48 heures seront rejetés.